



37 Rue René Cassin
BEZANNES
CS 30009
51726 REIMS CEDEX

ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER DE REIMS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER DE REIMS

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 18 Rue Guillaume Apollinaire 51100 Reims

SIREN N° 775 612 799

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux Membres de l'ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER DE REIMS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASSOCIATION DES MAISONS DE QUARTIER DE REIMS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Bezannes, le 6 juin 2025

Signé par :

17E0DAE8DC3B4B3...

Vincent Schrepel
Associé

BILAN AU 31/12/2024

en euros	ACTIF			
	31/12/2024			31/12/2023
	BRUT	AMORT.	NET	NET
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et developpement				
Donations temporaires d'usufruit				
Conces. Brevets licences logiciels Droits & val similaires				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes (incorporelles)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 093 676,39	3 070 590,50	1 023 085,89	898 796,70
Terrains	43 200,00		43 200,00	43 200,00
Batiments	194 400,00	60 485,92	133 914,08	140 394,08
Installations générales	270 462,99	234 401,19	36 061,80	63 108,09
Matériel d'activités	577 740,14	481 537,88	96 202,26	53 637,75
Matériel et outillage	140 133,55	106 236,91	33 896,64	28 964,51
Agencements & aménagements	1 147 374,71	927 535,32	219 839,39	234 538,30
Matériel de transport	49 426,00	47 608,59	1 817,41	2 562,29
Matériel informatique & de bureau	560 059,09	361 679,39	198 379,70	164 664,74
Logiciels	68 853,98	68 853,98		
Mobilier de bureau	1 042 025,93	782 251,32	259 774,61	167 726,94
Immo. corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens recus par legs ou donation destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	24 384,48		24 384,48	24 384,48
Participations	22 312,50		22 312,50	22 312,50
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prets				
Autres immo. Financières (Dépôts et cautionnements)	2 071,98		2 071,98	2 071,98
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	4 118 060,87	3 070 590,50	1 047 470,37	923 181,18
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
CREANCES D'EXPLOITATION	2 786 968,18	11 904,77	2 775 063,41	2 047 833,13
Créances usagers	195 298,53	11 904,77	183 393,76	208 487,81
Créances recues par legs et donations				
Autres créances	2 591 669,65		2 591 669,65	1 839 345,32
Capital souscrit appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	555 204,25		555 204,25	548 280,75
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	3 177 061,72		3 177 061,72	4 401 801,87
Compte courant BPC	2 406 480,23		2 406 480,23	571 541,31
Sous comptes BPC	559 868,47		559 868,47	462 900,19
Compte courant C.Coopératif	25 112,38		25 112,38	204 024,50
Compte Livret BPC	21 108,12		21 108,12	3 001 984,14
Intérêts courus à recevoir	1 605,78		1 605,78	407,78
Caisse Secteur	11 570,72		11 570,72	10 575,02
Caisse Centres				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	53 505,12		53 505,12	85 903,38
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	6 572 739,27	11 904,77	6 560 834,50	7 083 819,13
TOTAL ACTIF	10 690 800,14	3 082 495,27	7 608 304,87	8 007 000,31

BILAN AU 31/12/2024

PASSIF		
en Euros		
	31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES		
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles	661 676,47	661 676,47
Réserves pour projet de l'entité	72 526,87	72 526,87
Autres réserves		
REPORT A NOUVEAU	1 621 561,64	1 557 305,91
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	11 670,54	64 255,73
SITUATION NETTE (1)	2 367 435,52	2 355 764,98
AUTRES FONDS		
Fonds propres avec droit de reprise		
Résultats sous contrôle de tiers financiers		
Subventions d'investissement	779 026,07	631 350,37
Provisions réglementées		
TOTAL AUTRES FONDS (2)	779 026,07	631 350,37
TOTAL DES FONDS PROPRES (1+2)	3 146 461,59	2 987 115,35
Fonds reportés liés aux legs et donations		
Fonds dédiés	1 150 001,04	1 233 938,65
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (3)	1 150 001,04	1 233 938,65
Provisions pour départ en retraite	622 381,88	655 115,05
Provisions pour charges	40 000,00	253 651,51
Fonds dédiés		
TOTAL DES PROVISIONS (4)	662 381,88	908 766,56
DETTES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	72 414,37	96 566,71
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes Fournisseurs et cptes rattachés	422 286,76	503 675,37
Dettes des legs ou donation		
Dettes fiscales et sociales	1 699 481,26	1 742 722,68
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs immobilisations		2 933,86
Autres dettes	239 441,38	317 696,84
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	215 836,59	213 584,29
TOTAL DES DETTES (5)	2 649 460,36	2 877 179,75
TOTAL GENERAL PASSIF	7 608 304,87	8 007 000,31

COMPTE DE RESULTAT 2024

en euros (selon ANC 2018-06)		TOTAL	TOTAL	ECARTS	
LIBELLES	2024	2023	VALEUR	Évolution en %	
PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	16 269 632,98	15 692 643,42	576 990	3,7%	
Cotisations	72 191,10	76 124,00	-3 933	-5,2%	
Ventes de biens et services (Produits issus des activités)	7 454 960,92	6 746 813,91	708 147	10,5%	
Participations des usagers	2 039 767,97	1 948 851,51	90 916	4,7%	
Prestations de services	5 415 192,95	4 797 962,40	617 231	12,9%	
Produits de tiers financeurs	7 081 489,56	7 304 125,11	-222 636	-3,0%	
Subvention d'exploitation					
Subventions ASP (contrats aidés)	202 152,68	271 406,44	-69 254	-25,5%	
Subventions Etat	507 438,00	580 823,00	-73 385	-12,6%	
Subventions Conseil Régional	32 600,00	16 466,00	16 134	98,0%	
Subventions Conseil Départemental	400 544,00	684 825,44	-284 281	-41,5%	
Subventions Ville de Reims	5 256 558,03	5 006 618,36	249 940	5,0%	
Subventions Grand Reims	113 760,00	109 700,00	4 060	3,7%	
Subventions CAF	448 135,00	486 126,00	-37 991	-7,8%	
Autres Subventions dont Carsat	1 921,00	2 000,00	-79	-4,0%	
Contributions financières	118 380,85	146 159,87	-27 779	-19,0%	
Reprises provisions et transferts de charges	558 571,77	436 604,48	121 967	27,9%	
Reprise sur provisions	257 215,54	189 605,96	67 610	35,7%	
Transferts de charges	301 356,23	246 998,52	54 358	22,0%	
Utilisation des fonds dédiés	857 358,08	865 303,11	-7 945	-0,9%	
Autres produits	245 061,55	263 672,81	-18 611	-7,1%	
Quote part Subvt invest. inscrite au résultat	244 937,82	263 496,79	-18 559	-7,0%	
Autres produits de gestion (*1)	123,73	176,02	-52	-29,7%	
CHARGES D'EXPLOITATION (I)	16 245 315,83	15 637 097,81	608 218	3,9%	
Achats	2 094 364,73	2 035 238,22	59 127	2,9%	
Services Extérieurs	601 732,61	739 815,23	-138 083	-18,7%	
Autres services extérieurs	659 575,69	661 516,38	-1 941	-0,3%	
Personnel mis à disposition	154 212,59	150 780,96	3 432	2,3%	
Autres services extérieurs (hors pers. MaD)	505 363,10	510 735,42	-5 372	-1,1%	
Impôts & taxes	872 553,80	758 794,03	113 760	15,0%	
Charges fiscales liées salaires	833 682,90	758 125,47	75 557	10,0%	
Autres impôts et taxes	38 870,90	668,56	38 202	5714,1%	
Charges de personnel	10 908 545,56	10 045 680,70	862 865	8,6%	
Salaires et traitements	8 247 851,82	7 825 581,84	422 270	5,4%	
Charges sociales	2 660 693,74	2 220 098,86	440 595	19,8%	
Charges fiscales liées salaires					
Autres charges d'exploitation	1 108 543,44	1 396 053,25	-287 510	-20,6%	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	299 403,05	319 964,08	-20 561	-6,4%	
Dotations aux provisions	0,00	145 868,89	-145 869	-100,0%	
Reports en fonds dédiés	773 420,50	908 620,37	-135 200	-14,9%	
Autres charges	35 719,89	21 599,91	14 120	65,4%	
Résultat d'exploitation (I)	24 317,15	55 545,61	-31 228	-56,2%	
PRODUITS FINANCIERS (II)	14 695,09	9 246,79	5 448	58,9%	
CHARGES FINANCIERES (II)	1 610,29	2 066,30	-456	-22,1%	
Résultat financier (II)	13 084,80	7 180,49	5 904	82,2%	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	18 702,01	68 886,81	-50 185	-72,9%	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	41 875,42	65 545,18	-23 670	-36,1%	
Résultat exceptionnel (III)	-23 173,41	3 341,63	-26 515	-793,5%	
Impôts sur les bénéfices	2 558,00	1 812,00	746	41,2%	
Exédent ou Déficit	11 670,54	64 255,73	-52 585	-81,8%	
Evaluation des contributions volontaires par nature					
Contributions volontaires en nature					
Prestation en nature	670 217,00	677 325,00	-7 108	-1,0%	
Bénévolat	702 756,26	693 843,00	8 913	1,3%	
Charges de contributions volontaires en nature					
Mises à dispositions gratuite des biens	670 217,00	677 325,00	-7 108	-1,0%	
Personnel bénévole	702 756,26	693 843,00	8 913	1,3%	

**ANNEXES AU BILAN
ET AU
COMPTE DE RESULTAT
2024**

ANNEXES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

I – PREAMBULE

Annexes au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total bilan est de **7 608 304,87 €** et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et affichant un bénéfice de ressources de **11 670,54 €**.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

II – OBJET SOCIAL

L'Association des Maisons de quartier de Reims a pour objet le développement, le soutien et l'accompagnement des projets de ses Maisons de quartier implantées sur le territoire Rémois.

Elle se dote d'une charte associative qui fera l'objet d'une adaptation régulière pour que les projets et les activités éducatives, sociales et culturelles des Maisons de quartier restent en prise avec les réalités des quartiers.

A ce titre, elle contribue à gérer et organiser leur fonctionnement : projets, ressources humaines, moyens matériels et financiers. Et enfin, elle s'assure du lien et de la cohérence des projets et actions des différentes Maisons de quartier.

Elle accompagne les bénévoles et les salariés des Maisons de quartier dans l'exercice de leurs responsabilités, notamment par des actions de conseil et de formation.

Elle veille à ce que la participation citoyenne des adhérents de l'Association se construise sur une base démocratique qui prend appui sur les Assemblées des membres et les Conseils d'orientation des Maisons de quartier.

III – FAITS MARQUANTS

L'année 2024 est marquée par des évolutions significatives, notamment la révision de la convention collective ALISFA, impactant les classifications salariales et soulignant l'importance des métiers au sein de la branche. Cette reconnaissance se traduit par une augmentation significative de la masse salariale, démontrant ainsi la volonté de l'association de valoriser ses ressources humaines. Parallèlement, on observe une évolution notable des prestations de services CAF.

De plus, la subvention de fonctionnement de la Ville de Reims a augmenté de +150 000€.

En outre, deux directeurs de structures ont été recrutés à la Maison de quartier Clairmarais et la Maison de quartier Maison Blanche.

IV – EVENEMENTS POST-CLOTURE

[néant]

V – REGLES ET METHODES COMPTABLES

a) Principes généraux

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes ont été réalisés en totale conformité avec le plan comptable des Centres Sociaux ayant été mis en place par la CNAF et la Fédération Nationale des Centres Sociaux courant 1999. Tout comme sur les exercices précédents, le règlement ANC 2018-06 ainsi que les règlements modificatifs s'appliquent aux comptes annuels de notre entité et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les méthodes de base retenues pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité sont la méthode des coûts historiques.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

L'application des règlements 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs aux actifs, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, n'a pas engendré d'impact sur les comptes 2024 de notre association.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue

- installations générales	10 ans
- constructions	30 ans
- matériel d'activités	3 à 5 ans
- matériel et outillage	2 à 5 ans
- agencements et aménagements	3 à 10 ans
- matériel de transport	3 à 5 ans
o neuf	5 ans
o occasion	3 ans
- matériel informatique	1 à 6 ans
o serveurs	6 ans
o postes fixes	5 ans
o portables	4 ans
o logiciels (variable	
- mobilier de bureau	3 à 5 ans

c) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances usagers peuvent avoir une antériorité comprise entre 1 à 3 ans, plus de 75 % étant à moins d'un an.

Les autres créances sont à moins d'un an.

- Créances Clients :

Une dotation pour dépréciation des créances douteuses d'un montant de **11 904,77 €** a été pratiquée ainsi que l'affectation en charge de l'exercice des créances irrécouvrables pour un montant de **22 133,78€**.

d) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont rapportées au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations financées.

Cette reprise correspond à la quote-part virée au compte de résultat et s'élève, pour l'exercice 2024, à **244 937.82 €**.

VI – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

A - Notes sur les éléments d'actif

a) Etat de l'actif immobilisé :

Tableau des mouvements des immobilisations Exercice 2024				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations corporelles				
Terrains	43 200,00	-		43 200,00
Batiments	194 400,00	-		194 400,00
Installations générales	270 462,99	-		270 462,99
Matériel d'activités	502 297,40	75 442,74		577 740,14
Matériel et outillage	119 389,13	20 744,42		140 133,55
Agencement, aménagements	1 103 662,16	43 712,55		1 147 374,71
Matériel de transport	49 426,00	-		49 426,00
Matériel informatique	458 612,39	101 446,70		560 059,09
Matériel Logiciels	68 853,98	-		68 853,98
Matériel, mobilier de bureau	871 584,87	170 441,06		1 042 025,93
Total Immobilisations corporelles	3 681 888,92	411 787,47	0,00	4 093 676,39
Immobilisations financières				
Titres de participation	22 312,50			22 312,50
Dépôts et cautionnements	2 071,98			2 071,98
Total Immobilisations financières	24 384,48	0,00	0,00	24 384,48
TOTAL GENERAL en €	3 706 273,40	411 787,47	0,00	4 118 060,87

b) Etat des amortissements :

Tableau des mouvements des amortissements Exercice 2024				
	Début d'exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin d'exercice
Immobilisations corporelles				
Batiments	54 005,92	6 480,00		60 485,92
Installations générales	207 354,90	27 046,29		234 401,19
Matériel d'activités	448 659,65	32 878,23		481 537,88
Matériel et outillage	90 424,62	15 812,29		106 236,91
Agencement, aménagements	869 123,86	58 411,46		927 535,32
Matériel de transport	46 863,71	744,88		47 608,59
Matériel informatique	293 947,65	67 731,74		361 679,39
Matériel logiciels	68 853,98	0,00		68 853,98
Matériel, mobilier de bureau	703 857,93	78 393,39		782 251,32
Total Immobilisations corporelles	2 783 092,22	287 498,28	0,00	3 070 590,50
TOTAL GENERAL en €	2 783 092,22	287 498,28	0,00	3 070 590,50

c) Etat des échéances des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Exercice 2024			
Autres immob. financières	2 071,98	-	2 071,98
Clients douteux ou litigieux	11 904,77	11 904,77	
Autres créances clients	183 393,76	183 393,76	-
Personnel & comptes rattachés	665,59	665,59	-
Sécurité sociale & autres org.sociaux	-		-
Etat et autres collectivités : divers	2 528 617,59	2 528 617,59	-
Débiteurs divers	62 319,23		-
Charges const. d'avance	53 505,12	53 505,12	-
TOTAL GENERAL en €	2 842 478,04	2 778 086,83	2 071,98

Tableau des mouvements des dépréciations de créances				
Exercice 2024				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour créances douteuses	10 830,86	11 904,00	10 830,00	11 904,77
Provisions pour dépréciation : - des comptes clients (créances)				
TOTAL GENERAL en €	10 830,86	11 904,00	10 830,00	11 904,77

d) Produits à recevoir au 31.12.2024

Exercice 2024	
Reims Habitat	15450,00
Université,college subv	7600,00
TOTAL en €	23 050,00

e) Etat des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 555 204.25€ au 31.12.2024. Elles sont évaluées à leur coût historique. Elles se composent de :

22 837 parts sociales du Crédit Coopératif	355 204.25€
Comptes à termes BPALC	200 000.00€
Total	555 204.25€

f) Charges constatées d'avance

Exercice 2024	
Achats prest./fourn.activités/autres fourn. /alimentation/prod.pharmac.	939,92
Locations mobilières & immob.	1370,30
Entretien - maintenance	19855,39
Honoraires juridiques	6000,00
Publicité	71,86
Affranchissement et téléphone	3742,72
Médecine du travail	16076,40
Droits d'auteur	3960,71
Elections professionnelles	
Transport - Activités	790,82
Cotisations	697,00
Autres charges const.avance	
TOTAL en €	53 505,12

B - Notes sur les éléments du passif

a) Etat des fonds propres :

	Début d'exercice	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Situation nette				
Subventions d'investissement (biens non renouvelables)				-
Réserves réglementées	72 526,87			72 526,87
Autres réserves :				-
- réserves de l'Association *	475 359,45			475 359,45
- réserves pour projet associatif	25 000,00			25 000,00
- réserves Association immobilier	161 317,02			161 317,02
Report à nouveau	1 557 305,91	64 255,73		1 621 561,64
Résultat de l'exercice	64 255,73	11 670,54	64 255,73	11 670,54
Sous total I	2 355 764,98	75 926,27	64 255,73	2 367 435,52
Subventions d'investissements	1 344 344,07	430 964,60	432 548,29	1 342 760,38
Reprise quote part subv. investis.	- 712 993,70	- 244 787,43	- 394 046,82	- 563 734,31
Sous total II	631 350,37	186 177,17	38 501,47	779 026,07
TOTAL GENERAL en €	2 987 115,35	262 103,44	102 757,20	3 146 461,59

b) Etat des fonds dédiés

Tableau des mouvements des fonds dédiés

	A l'ouverture de l'exercice	Report	Utilisation		Transfert	A la cloture de l'exercice	
Variation des fonds dédiés	Montant global après changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		Montant global	Dont remboursements	Reclassement Remboursements	Montant global	Dont fonds dédiés correspondants à des projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation	1 233 938,65	773 420,50	857 358,08			1 150 001,04	
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL GENERAL en €	1 233 938,65	773 420,50	857 358,08	-	-	1 150 001,04	-

c) Etat des provisions :

Tableau des mouvements des provisions Exercice 2024					
	Début d'exercice	Dotations	Reprises sur montants utilisés	Reprises sur montants non utilisés	Fin d'exercice
Départ en retraite	655 115,05	0,00		32 733,17	622 381,88
Provisions licenciements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provision pour charges de personnel	151 741,14	0,00	111 741,14		40 000,00
Provision pour charges : travaux	101 910,37	0,00	101 910,37		0,00
TOTAL GENERAL en €	908 766,56		213 651,51	32 733,17	662 381,88

Le montant de l'engagement au titre des départs en retraite s'élève à 622 381.88 € au 31/12/2024. Ce montant, actualisé, a été calculé en tenant compte de l'ancienneté au moment du départ en retraite proratisée en fonction de l'ancienneté au 31/12/2024 et de la probabilité d'être encore dans l'association au moment du départ en retraite. Ce montant est intégralement provisionné au 31/12/2024.

La provision de départ à la retraite est calculée selon les hypothèses suivantes :

- âge de départ à la retraite : 64 ans
- taux d'actualisation : 3.40%
- turn-over : 10.44%
- taux de charges sociales : 45.78%

d) Etat des dettes financières

Pour mémoire, 2 emprunts de 170 000 € et 110 000 € avaient été contractés auprès du Crédit Coopératif, pour l'achat de l'espace de projet Apollinaire qui avait eu lieu le 1er septembre 2015.

Le prêt de 170 000€ à l'origine est à échéance au 28/11/2027. Le capital restant dû au 31.12.2024 sur ces emprunts est de 71 579,55€.

e) Etat des échéances des dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et moins de 5 ans	A plus de 5 ans
Exercice 2024				
Emprunts à + 1 an à l'origine				
Emprunt Crédit Coopératif	71 579,55	24 712,92	46 866,63	
Fourn. et comptes rattachés	422 286,76	422 286,76		
Personnel et comptes rattachés	880 856,78	880 856,78		
Sécurité soc. et autres organ.soc.	755 313,51	755 313,51		
Etat : autres impôts	63 310,97	63 310,97		
Dettes fournisseurs d'immobilisation	0,00	0,00		
Autres dettes	200 477,87	200 477,87		
Autres dettes - Client créancier	38 963,51	38 963,51		
Produits constatés d'avance	215 836,59	215 836,59		
TOTAL GENERAL en €	2 648 625,54	2 601 758,91	46 866,63	0,00

f) Produits constatés d'avance

Exercice 2024	
Participation des usagers	195803,77
Participation location de salle	19539,39
Autres produits constatés d'avance	493,43
TOTAL en €	215 836,59

*C - Notes sur les éléments du compte de résultat***a) Cotisations**

Les cotisations s'élèvent à 72 191.10€ au 31.12.2024. Le fait générateur retenu correspond à l'appel à cotisation.

b) Détail des transferts de charges

Exercice 2024	
Salaire secrétaires / comptable CE	9 605,06
Avantages en nature mutuelle	18 888,36
Subrogation dal SDIS	551,04
Paierie Départementale	
Rembt assurance sinistres	11 168,41
Transfert de charges services civiques	15 653,36
Transfert charges de formation	116 253,08
Transfert charges Prévoyance	129 236,92
TOTAL en €	301 356,23

c) Charges à payer au 31.12.2024

Exercice 2024	
Congés payés	1 123 609,40
Fournisseurs-charges à payer	121 075,44
Charges de formation professionnelle	64 508,81
Effort à la construction	34 958,54
Personnel charges à payer	140 167,00
Intérêts courus	834,82
TOTAL en €	1 485 154,01

d) Éléments exceptionnels

Exercice 2024	
Dons	3 025,00
Réliquat sur créances irrécouvrables	964,35
Reprise autres comptes débiteur créditeur	12 492,66
Produits cession éléments d'actif	150,00
Autres prdts except.exercice	2 070,00
Total Produits expetionnelles	18 702,01
Dons	10,00
Apurement CAF 2023	40 685,70
Apurement Région 2023	751,72
Autres Charges excep/op.gestion	428,00
Total Charges expetionnelles	41 875,42
Résultat expetionnel	-23 173,41

Les apurements CAF et Région correspondent aux subventions non reçues dont le délai de prescription est dépassé.

D – Engagements de garantie donnés et reçus

Le prêt d'un montant de 170 000€ est garanti :

- Par la caution personne morale de la Commune de Reims pour un montant de 35 789,77€.
- Par promesse d'hypothèque sur les biens acquis pour un montant de 170 000€.

E – Effectifs

Exercice	2024	2023
Effectif ETP	268.92	268.89

F - Montant des rémunérations et avantages en nature versés aux cadres dirigeants

Conformément à l'article 20 de la Loi n°2006-586 du 23 mai 2006, relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, l'association est amenée à communiquer le montant des avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Compte tenu des pouvoirs confiés aux directeurs salariés des établissements et aux limitations imposées en matière de délégation de signatures, l'association n'a pas identifié de cadres rémunérés ayant la qualité de dirigeants.

G - Informations concernant les contributions volontaires en nature :

1 - Mise à disposition des locaux :

Les locaux sont mis à disposition, sans contrepartie financière de location, par :

- La Ville de Reims pour 20 espaces à Orgeval, Trois Fontaines, La Neuville, Billard, La Nacelle, Les Châtillons, Le Phare, Turenne, Le Ludoval, St Remi, Verrerie, Trois Piliers, Cernay, Epinettes, Chalet, Le Flambeau, Clairmarais, Maison Blanche, Louise Michel, La Passerelle.
- Le Foyer Rémois pour 1 espace à Wilson.

La mise à disposition des locaux est valorisée pour 670 217,00 €.

2 - Bénévolat :

Le montant des heures de bénévolat est estimé à 37 824,49 heures pour l'année 2024, soit 23,93 ETP. Sur la base d'un taux horaire moyen correspondant à 1.2 SMIC horaire chargé, l'évaluation de ces heures de bénévolat est fixée à 702 756,26€.

H - Régime fiscal

L'association n'a pas de secteur taxable et à ce titre elle ne récupère pas la TVA et paie la taxe sur les salaires

L'association est soumise à l'impôt sur les sociétés pour un montant de 2 558,00€ .